

Association **BLUES SUR SEINE**

Pavillon des Festivals
28, rue de Lorraine
78200 MANTES-LA-JOLIE

Tel : 01 30 92 35 38
tremplin@blues-sur-seine.com
www.blues-sur-seine.com

SIRET : 444 488 274 00028
Code APE : 9001 Z
Licences 2-104 99 06 / 3-104 99 07 / 1-105 63 29



Tremplin national Blues sur Seine 2020

21^{ème} édition

Dossier de candidature

Dossier à retourner daté et signé avant le 30 juillet 2020 minuit

Par courrier :

FESTIVAL BLUES SUR SEINE
Tremplin national Blues sur Seine
Pavillon des festivals
28 rue de Lorraine
78200 MANTES-LA-JOLIE

Par mail :

tremplin@blues-sur-seine.com
Voir liste des pièces-jointes obligatoires

Renseignements :
01 30 92 35 38 - **tremplin@blues-sur-seine.com**

Avec le soutien des partenaires suivants



Liste des prix

Prix Révélation Blues sur Seine

Le prix Blues sur Seine vise à accompagner des musiciens en voie de développement. Il comporte deux types d'aides, une pour la diffusion et une pour la promotion.

Aide à la diffusion :

- programmation à l'affiche du festival Blues sur Seine 2021 (Yvelines)
- programmation à l'affiche du festival Jazz à Vienne 2021 (Isère)
- programmation à l'affiche du festival Munster Jazz Festival 2021 (Paris)

Aide à la promotion :

- pressage d'un cd à hauteur de 1000 exemplaires (sous réserve de fournir le master)

Détails et conditions des dispositifs mis à disposition : voir article 14 du règlement.

Date limite de candidature : 30 juillet 2020

Annnonce des finalistes : Septembre 2020

Finale : Dimanche 15 novembre 2020

Espace Brassens de Mantes-la-Jolie
Dans le cadre du 22^{ème} festival Blues sur Seine du 6 au 22 novembre 2020

Défraiement transport, repas et hébergement : voir règlement (exemplaire ci-dessous)

Pièces à joindre au dossier

Je choisis d'envoyer ma candidature

avant le 30 juillet 2020 minuit

Par courrier postal :

Je joins les documents ci-dessous à l'adresse :

FESTIVAL BLUES SUR SEINE
Tremplin national Blues sur Seine
Pavillon des festivals
28 rue de Lorraine
78200 Mantes-la-Jolie

Un CD audio ou une clé USB comportant les **3 titres audio** soumis à candidature

Un texte de présentation du groupe

Le règlement daté et signé par les membres du groupe ou leur représentant (exemplaire ci-dessous)

La fiche de renseignement dûment complétée, datée et signée par les membres du groupe ou leur représentant (exemplaire ci-dessous)

Une autorisation parentale pour les artistes mineurs (exemplaire ci-dessous)

Par mail :

J'envoie un mail à tremplin@blues-sur-seine.com

avec

DANS LE CORPS DU MAIL :

Lien de téléchargement des **3 titres audio** soumis à candidature

▶ Format obligatoire : MP3 320 kbits/s

▶ Nom de fichier : ARTISTE_titre1.mp3

▶ Envoyer vos fichiers via WeTransfer

EN PIECE-JOINTE DU MAIL :

Un texte de présentation du groupe au format PDF

Le règlement daté et signé par les membres du groupe ou leur représentant (exemplaire ci-dessous) scanné au format PDF

La fiche de renseignement dûment complétée, datée et signée par les membres du groupe ou leur représentant (exemplaire ci-dessous) scannée au format PDF

Une autorisation parentale pour les artistes mineurs (exemplaire ci-dessous) scannée au format PDF

Fiche de renseignements

MERCI D'ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Nom de l'artiste ou du groupe :

Représentant(e) de l'artiste ou du groupe :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable

E-mail :

Site web :

Liste des membres du groupe :

Candidature limitée à un groupe de 5 musiciens maximum

	Nom	Prénom	Date de naissance
1		 / /
2		 / /
3		 / /
4		 / /
5		 / /

Indiquez les trois titres du CD joint à écouter en priorité :

Plage CD	Titre	Auteur / Compositeur
N°		
N°		
N°		

IMPORTANT :

N'oubliez pas de signer le règlement du Tremplin national Blues sur Seine ci-après.

Je soussigné(e)

représentant(e) de l'artiste ou du groupe

certifie exact les renseignements fournis dans la présente fiche de renseignements.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Autorisation parentale pour les candidats mineurs

UNE AUTORISATION PARENTALE
PAR MUSICIEN MINEUR MEMBRE DU GROUPE

Je soussigné(e)

.....

Représentant légale de :

Né le//

Autorise mon enfant (prénom) à participer au Tremplin national Blues sur Seine 2020

Fait à le.....

Signature du responsable légal investi de l'autorité parentale
(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Règlement du Tremplin national Blues sur Seine 2020

A lire, signer et joindre au dossier de candidature

Article 1 : Objet du Tremplin

L'association loi 1901 Blues sur Seine organise la 22^{ème} édition du « Tremplin national Blues sur Seine » destiné à promouvoir les nouveaux talents nationaux du blues. Ce concours national s'inscrit dans le cadre de la politique de repérage, d'accompagnement et d'aide à la diffusion et à l'insertion professionnelle des artistes émergents mené par l'association Blues sur Seine.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'association Blues sur Seine organise le Tremplin national Blues sur Seine 2020.

Article 2 : Phases de déroulement du Tremplin

- Appel à candidatures diffusé à partir du 30 mai 2020 sur www.blues-sur-seine.com et sur la page Facebook du festival
- Dépôt des dossiers de candidature complets avant le **30 juillet 2020 minuit**.
- Audition des documents sonores fournis par les candidats par un jury indépendant composé de représentants de médias spécialisés et structures partenaires de l'association Blues sur Seine.
- Septembre 2020 : annonce des 5 groupes sélectionnés pour la finale.
- Dimanche 15 novembre 2020 : finale du Tremplin national Blues sur Seine organisée à Mantes-la-Jolie. Prestation scénique des 5 groupes en public et face à un jury. Concert ouvert au public et gratuit. Annonce du lauréat.

Article 3 : Critères de participation

Le « Tremplin national Blues sur Seine » est réservé aux artistes et aux groupes s'exprimant dans les esthétiques du blues, blues rock, soul et répondant aux conditions de participation suivantes :

- tous les musiciens du groupe sont domiciliés en France métropolitaine et au moins la moitié d'entre eux sont de nationalité française ;
- le groupe ne doit pas avoir commercialisé de disque
- le groupe est composé au maximum de 5 musiciens.

Les artistes mineurs devront fournir une autorisation parentale pour participer au Tremplin national Blues sur Seine.

Les groupes finalistes des précédentes éditions du Tremplin national Blues sur Seine ne peuvent plus concourir au Tremplin.

Les groupes non sélectionnés pour les finales précédentes peuvent se réinscrire l'année suivante.

Article 4 : Modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription au « Tremplin national Blues sur Seine 2020 » sont à télécharger sur le site <http://www.blues-sur-seine.com> à partir du 30 mai 2020.

Chaque candidature devra obligatoirement comporter :

- la fiche de renseignements dûment remplie, datée et signée par les membres du groupe ou leur représentant ;
- le présent règlement daté et signé par les membres du groupe ou leur représentant ;
- 3 titres audio soumis à candidature sur support CD (envoi courrier) ou numérique (envoi mail) ;
- un texte de présentation du groupe ;
- une autorisation parentale pour les artistes mineurs.

Les dossiers sont à envoyer **avant le 30 juillet 2020 minuit** (cachet de la poste et date d'envoi mail faisant foi) au choix :

- par courrier à l'adresse : Festival Blues Sur Seine - Tremplin national Blues sur Seine, Pavillon des festivals, 28 rue de Lorraine, 78200 Mantes-la-Jolie
- par mail à l'adresse : tremplin@blues-sur-seine.com

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères de l'article 3 ne pourra être présenté au jury.

Si les informations fournies dans le dossier s'avéraient incomplètes ou erronées, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la candidature du groupe.

Article 5 : Le jury de présélection et de finale

Le jury de présélection et de finale est composé d'un collège de représentants de la presse spécialisée, de structures partenaires et d'un représentant de l'organisation du festival. Il est réuni sous la responsabilité de l'association Blues sur Seine. Le jury est indépendant et ses décisions sont souveraines et sans appel.

Article 6 : Présélection des finalistes

Les critères de présélection des finalistes sont :

- l'originalité et la créativité des compositions et / ou des arrangements ;
- la maîtrise instrumentale et / ou vocale.

Les reprises sont acceptées mais les compositions seront privilégiées.

Le jury sélectionnera 5 groupes finalistes.

Les groupes finalistes seront informés de leur sélection au cours du mois de septembre 2020.

Les groupes non retenus seront informés de leur non sélection.

Article 7 : Disponibilité

Les candidats s'engagent à être présent, en cas de sélection, de 11h00 à 20h00 pour la finale du Tremplin national Blues sur Seine, qui se déroulera le dimanche 15 novembre 2020 à l'espace Brassens de Mantes-la-Jolie située 18, rue Gassicourt.

Les groupes lauréats des prix décernés s'engagent à se rendre disponibles pour bénéficier des actions mises en place dans le cadre de leur prix.

Article 8 : Finale

La finale se déroulera le dimanche 15 novembre 2020 à l'espace Brassens de Mantes-la-Jolie.

Lors de la finale, chaque groupe devra assurer une prestation scénique de 30 minutes maximum (prestation non rémunérée) en public (entrée libre et gratuite) et face à un jury.

Chaque groupe finaliste s'engage à se présenter dans la même configuration que celle identifiée aux présélections (nombre de musiciens, instruments...).

Les groupes seront jugés par le jury sur leur interprétation, leur originalité et leur présence scénique.

L'ordre de passage des groupes sera déterminé par un tirage au sort effectué par l'organisation.

Article 9 : Matériel de scène

Lors de la finale, les groupes utiliseront le même backline mis à disposition de tous les groupes par l'association Blues sur Seine. Ils s'engagent à utiliser leur propre matériel et à assurer leur matériel et effets personnels.

L'association Blues sur Seine s'engage à mettre en place les moyens techniques et de diffusion sonore aux finalistes.

Article 10 : Rémunération des finalistes

Les artistes finalistes s'engagent à renoncer à toute rémunération pour leur prestation scénique lors de la finale du Tremplin national Blues sur Seine.

Article 11 : Défraiement des finalistes

Un défraiement des frais de transport, entre le lieu de résidence des musiciens et Mantes-la-Jolie (78-Yvelines), sera versé sur justificatif par chèque remis en main propre le jour de la finale au représentant(e) de l'artiste ou du groupe. L'organisation du festival se réserve le droit d'attribuer des défraiements après étude de votre situation.

Un repas sera offert aux musiciens le midi et le soir du jour de la finale, à l'espace Brassens de Mantes-la-Jolie.

Article 12 : Hébergement des finalistes

Les groupes issus de départements autres que ceux de la couronne parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) et autres que les départements de proximité (27, 28, 45, 60, 76,) pourront bénéficier d'un hébergement (avec petit-déjeuner). L'organisation du festival se réserve le droit de proposer un hébergement après étude de votre situation.

Article 13 : Prix du jury

Les prix du Tremplin national Blues sur Seine sont annoncés à l'issue de la finale.
Le jury attribuera 1 prix à un groupe finaliste.

Article 14 : Prix Révélation Blues sur Seine

Le prix Blues sur Seine vise à accompagner des musiciens en voie de développement. Il comporte deux types d'aides, une pour la diffusion et une pour la promotion.

Aide à la diffusion :

- Programmation à l'affiche du festival Blues sur Seine 2021
- Programmation à l'affiche du festival Jazz à Vienne 2021
- Programmation à l'affiche du Munster Jazz festival en 2021

Dans le respect de la législation en vigueur, les festivals Jazz à Vienne, Munster Jazz Festival et Blues sur Seine sont maîtres dans leur organisation, programmation et proposition de rémunération.

Aide à la promotion :

- pressage d'un cd à hauteur de 1000 exemplaires (sous réserve de fournir le master)

Aucun de ces dispositifs n'est obligatoire pour chacune des parties à l'exception de la programmation à l'affiche du festival Blues sur Seine 2021 organisé par l'association Blues sur Seine.

Le lauréat s'engage à faire apparaître le logo « Révélation Blues sur Seine 2020 » sur tous les supports de promotion et de communication de son projet (affiches, flyers, dépliants...) pour une durée de 1 an.

Article 15 : Captation audiovisuelle

L'association Blues sur Seine se réserve le droit de mandater une société de production en vue d'une captation audio et vidéo de la finale du Tremplin national Blues sur Seine. Cette captation pourra faire l'objet d'une retransmission en direct sur le site de l'association Blues sur Seine ou de ses partenaires. Elle a pour objectif d'assurer aux groupes finalistes l'audience la plus large possible.

Le contenu audio et vidéo de la captation sera mis à disposition de chaque groupe qui en fera la demande. Il ne pourra être utilisé par les groupes qu'à des fins promotionnelles.

Il est rappelé qu'en application de l'article L.212-3 du Code de la propriété intellectuelle tout enregistrement sonore ou audiovisuel des prestations de l'artiste est soumis à une autorisation écrite préalable, faisant l'objet d'un contrat spécifique distinct du présent règlement.

L'intégralité des coûts de production audiovisuelle de la finale sera à la charge de l'association Blues sur Seine.

Article 16 : Exclusion de responsabilité

L'association Blues sur Seine ne peut être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Tremplin national Blues sur Seine 2020 et sa liste de prix sont partiellement ou totalement modifiés, reportés ou annulés.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

Article 17 : Loi informatique et liberté / RGPD

Les informations recueillies à l'occasion du Tremplin national Blues sur Seine 2020 sont enregistrées dans un fichier informatisé par identité du groupe pour la gestion de son organisation.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- organisation du Tremplin national Blues sur Seine 2020

Les données sont conservées pendant le temps de l'organisation du Tremplin national Blues sur Seine 2020.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter :

Association BLUES SUR SEINE
Pavillon des festivals
28 rue de Lorraine
78200 MANTES-LA-JOLIE

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 18 : Acceptation du règlement

L'inscription et la participation au Tremplin national Blues sur Seine est gratuite et implique l'acceptation entière du présent règlement.

A compléter

Je soussigné(e)

Représentant du groupe

déclare avoir pris connaissance du règlement du Tremplin national Blues sur Seine
et en accepter les conditions

Fait le à

Signature du responsable précédé de la mention « lu et approuvé »